

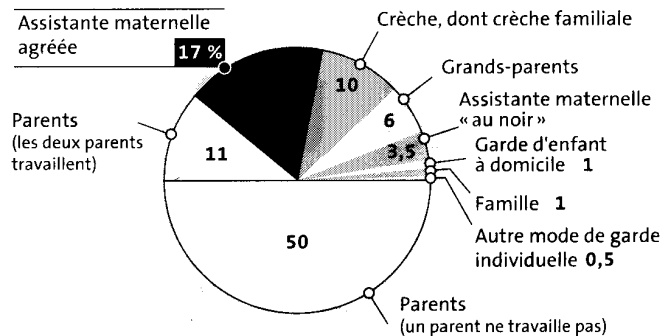


# Les crèches d'entreprise tardent à éclore

LES EMPLOYEURS COMMENCENT À PEINE À RÉFLÉCHIR AUX SYSTÈMES D'ACCUEIL DES TOUT-PETITS QU'ILS PEUVENT OFFRIR AUX PARENTS SALARIÉS

## L'ASSISTANTE MATERNELLE, UNE FORMULE PRIVILÉGIÉE

Modes d'accueil, en %



Source : Drees, août 2005 ; champ de l'étude : enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi

**A** 29 ans, Guillemette, directrice marketing d'une PME spécialisée dans la vente sur Internet, attend son premier enfant. Enceinte de six mois, elle multiplie depuis plusieurs semaines les démarches pour organiser la garde de son futur bébé. Comme la plupart des parents – ils sont 40 % à plébisciter ce mode de garde, selon une étude réalisée en 2003 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc) –, elle souhaiterait obtenir une place en crèche collective. Le début d'un parcours du combattant car les berceaux se libèrent au compte-gouttes.

En Ile-de-France, selon une enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère de la santé et des solidarités parue en mars 2005, on compterait seulement une moyenne de 4 à 5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Mais pas question pour Guillemette de se décourager, et encore moins d'envisager d'arrêter de travailler même si, comme commence à s'en rendre compte la jeune femme, concilier vie professionnelle et maternité « n'est pas évident ».

Si en France, selon l'Insee, 80 % des mères de famille ayant un enfant et 70 % de celles qui en ont

deux travaillent, cela n'est possible qu'au prix d'un exercice d'équilibre permanent. Une étude menée à la fin août 2005 par la société d'intérim OfficeTeam, filiale du groupe américain Robert Half International, auprès de 1 560 directeurs des ressources humaines et directeurs financiers dans neuf pays (Royaume-Uni, Irlande, France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, République tchèque, Australie, Nouvelle-Zélande), livre une cartographie des formules mises en place par les entreprises pour faciliter la vie de leurs salariées mères de famille. Globalement, tous pays confondus, c'est la possibilité d'horaires flexibles et de temps partiel qui reste la solution la plus répandue. 64 % des entreprises interrogées proposent des horaires aménagés et 59 % du temps partiel. Les patrons français sont les moins souples du panel : seulement 49 % admettent les heures décalées et 53 % les temps partiels.

Pis-aller ou véritable choix, la question demeure au vu des faibles scores atteints par des solutions plus novatrices. Ainsi, en France, les indemnités pour garde d'enfants sont versées seulement par 11 % des entreprises. Le partage de poste (8 %), le télétravail (7 %) ou encore les crèches d'entreprise (5 %) font figure d'exception. Visiblement, les entreprises

n'ont jusqu'à présent pas vraiment pris conscience des desiderata de leurs salariées en la matière. Le sondage réalisé par le magazine *Parents* daté d'octobre et paru le 9 septembre, donne quelques indices sur l'énorme attente dans ce domaine. Selon le mensuel, 84 % des mères de famille sont favorables aux crèches d'entreprise pour la garde de leurs rejetons,

que berceau représente en effet un investissement de 6 000 à 15 000 euros, auquel il faut ajouter des frais de fonctionnement annuel de 15 000 euros par enfant accueilli. Une charge jusque-là trop lourde pour les entreprises. « Depuis janvier 2004, la loi de finance permet aux entreprises de déduire 25 % de leurs investissements liés à la petite enfance », rappelle Christophe Durieux, président de People & Baby, une société qui propose des crèches clés en main aux entreprises, de l'étude de faisabilité à la gestion en passant par le recrutement du personnel. La possibilité donnée par l'Etat, dans le cadre du « plan crèche » lancé en 2003, de faire bénéficier d'un financement public les structures privées agréées et les allocations familiales réduit aussi considérablement le coût pour l'entreprise. « Les aides à la création d'une crèche peuvent représenter aujourd'hui 80 % du financement initial et 50 % à 70 % des frais de fonctionnement », poursuit M. Durieux. Au final, la charge supportée par l'entreprise varie-

En France, selon l'Insee, 80 % des mères de famille ayant un enfant et 70 % de celles qui en ont deux travaillent

et 55 % affirment préférer cette solution aux versements d'allocations plus importantes. Encore marginales par rapport aux assistantes maternelles et aux crèches traditionnelles, les 209 crèches de personnel que comptait l'Hexagone, selon les derniers chiffres du ministère de la famille, sont dans leur grande majorité situées dans les hôpitaux et les entreprises publiques et accueillent un total de 15 300 places. Stricto sensu, le nombre de crèches privées tournerait plutôt autour de la vingtaine.

Si cette formule n'a jamais décollé en France, c'est principalement à cause du coût important qu'elle engendrerait pour les employeurs. La création de cha-

rait entre 150 et 250 euros par mois et par berceau. Les parents participent, quant à eux, aux frais en fonction de leur quotient familial établi par la Caisse d'allocations familiales, comme dans une crèche municipale.

La nouvelle donne commence à intéresser les entreprises qui y voient un formidable bénéfice en termes d'image, un retour plus rapide des congés maternité, moins de turnover et plus de disponibilité psychologique. Reste à savoir maintenant si le développement de telles structures se traduira ou non par une montée de l'effectif des cadres féminins...

Catherine Rollot